

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2023, le seize mars à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 48 Présents : 35 Votants : 37	Date de convocation : 2 mars 2023 Référence : 04_CS_16_03_23
---	---

Délégués TITULAIRES présents : M. DESCHAMPS Maurice, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. MACIAN Aurélio, M. BELDA José, M. SALLES Daniel, M. BOURGEADE Christophe, M. RAYMOND Vincent, Mme BAUVY Sylvie, M. BELGARDE Joseph, M. BOURDOULEIX Roger, M. CHARLAT Jean-Michel, M. DA SILVA Carlos, M. DERRE Joël-Michel, M. DUMAS Daniel, M. DUMONT Fabrice, Mme DUTHEIL Bernadette, Mme FAURE Monique, M. GABRILLARGUES Camille, M. GOURMELEN Didier, M. GRIVET Jean-Yves, M. LEON Bernard, M. LEY Pierre, M. PERRIER Cédric, M. PIREYRE Éric, M. PIREYRE Jérôme, M. PLEYBER Philippe, M. RAMOS Jean-Louis, M. SANCHEZ Nicolas, M. SCHAAL Philippe, M. SEVILLA Paul et Mme VAQUIER Martine.

-Délégués TITULAIRES excusés : M. BELNOU Jean-Bernard, Mme DELARBRE Suzanne, Mme DUCHALET Céline et M. JAFFEUX Nicolas.

-Délégués TITULAIRES absents : Mme CARDONA Nathalie, M. DECOUZON David, M. DUARTE Bruno, M. DUCHE Dominique, M. GENDRE Lionel, Mme LARODIE Fabienne, M. MAUME Xavier, Mme VESSIERE Martine et M. VIAL Christophe.

-Délégué SUPPLEANT présent : M. DELARBRE Christian et M. ESCARPA Ludovic.

-Procurations : Mme QUINTON Amalia donne procuration à M. RAMOS Jean-Louis.

N°04_CS_16_03_23

OBJET : Adoption du compte de gestion 2022 (Budget principal)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2311-3, L.2312-1 à L. 2312-4 et L2313-1 et suivants,

Le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par Monsieur Denis LOYE, Comptable public en poste au Service de Gestion Comptable Clermont et Amendes et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Syndicat.

Le Président précise que Monsieur Denis LOYE a transmis au Comité Syndical son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité en valeur des écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion de Monsieur Denis LOYE,

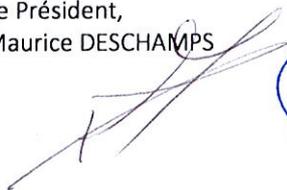
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

Adopte le compte de gestion présenté, pour l'exercice 2022, qui concerne l'Assainissement Collectif et dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le 16 mars 2023,

Le Président,
Maurice DESCHAMPS



Le secrétaire de séance,
BLANZAT-LERNOULD Myriam

